

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

Le 18 février 2020, à 20 heures 30, se sont réunis en mairie de BRETIGNEY:

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président,
- les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Jean BOURQUIN, David GENIN, Jérôme SIMEANT, Marie Odile GAUDARD, Denise MATHIOT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Adeline GILLOT, Jean François GREMAUX, Claude HUEBER, en présence de madame le maire de BRETIGNEY.
- Albéric CHOPARD de VEOLIA,
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Claude HUEBERT est élu à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 5 décembre 2019 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

3 : Questions à VEOLIA :

3.1 : Facturation télé relève :

9 refus ont été enregistrés. 6 compteurs ont été déposés. 8 sans abonnement sont à enquêter. La facturation doit intervenir la semaine prochaine.

3.2 : Raccordement du hameau de l'Abbaye des Trois Rois :

Un devis a été présenté. Un second devis est en attente de la part de SOGEA.

3.3 : Travaux sur BRETIGNEY :

La commune va refaire la voirie sur la traversée du village. Les conduites sont en fonte grise mais sous trottoirs. Trois vannettes sont à remplacer (par VEOLIA).

Madame le maire souhaite un état des lieux de la défense incendie : le président lui redonnera le dernier rapport de visite de Véolia. Le SDIS n'a pas encore donné ses dernières prescriptions. Par ailleurs un volet défense incendie est intégré à la mise à jour du schéma directeur.

3.4 : Questions diverses :

- Conformément au contrat, Véolia a réalisé la topographie des réseaux du syndicat pour l'intégrer dans son SIG. Véolia tient cette topographie à disposition du syndicat pour toute étude qu'il engage. ASCETI n'a donc pas à refaire cette topographie pour la mise à jour du schéma directeur.
- Le câble de téléphone de la télégestion de la station traîne par terre. Malgré les interventions de Véolia, les Télécoms n'interviennent pas. Véolia va relancer.
- Le délégué d'ONANS s'est fait le porte-parole d'un agriculteur de la commune (Laurent FOL) qui souhaite la pose d'un compteur professionnel. Six mois après, Véolia n'est toujours pas intervenu et l'agriculteur continue de payer de l'assainissement et la taxe pollution sur l'eau consommée par ses bêtes. Véolia va intervenir avec éventuellement un geste commercial pour la pose de ce compteur.
- A MARVELISE, un poteau d'incendie en limite de GEMONVAL est fuyard. Sa vanne de pied est fermée et il n'a aucune utilité. Véolia devra donc le déposer aux frais de la commune. EDF doit enfouir une ligne moyenne tension qui traverse le village. Véolia n'a pas encore été contacté pour positionner les réseaux d'eau.
- Les habitants de BRETIGNEY trouvent que l'eau est trop chlorée, suite à la pose de la chloration relais installée au réservoir. Véolia va vérifier que les taux de chlore en bout de réseau ne dépassent pas les normes et si besoin ajustera l'appareil et son asservissement.
- L'anti intrusion du surpresseur de GENEY est bloqué. Véolia interviendra pour remise en état.
- A GRAMMONT, le dernier rapport des PI date de 2017, alors qu'un contrôle a été fait récemment. Le président renverra le dernier rapport au maire.
Les habitants continuent à recevoir des relances de VEOLIA Assurances. Cette entité ne fait plus partie de VEOLIA mais continue à utiliser son nom et son logo.
Le maire souhaite savoir si la télé relève équipe bien tous les compteurs : il en reste trois plus une résidence secondaire à équiper.
- A FAIMBE, une réfection de sol en macadam reste à faire depuis l'automne dernier. Véolia en prend note.
- A BRETIGNEY, les bouches à clé ont été repérées avec de la peinture bleue. De nombreux oublis.

4 : Travaux ONANS-MARVELISE :

4.1 : Finitions sur le chemin de la STEP :

Des finitions restent à faire sur le chemin de la STEP. Elles seront réalisées avant la réception définitive des travaux.

4.2 : Subventions Agence de l'Eau pour les travaux ONANS-MARVELISE:

L'Agence de l'Eau a conditionné son octroi de subventions à la mise à jour du schéma directeur du syndicat qui date de 2008. Le président s'est engagé par écrit à faire cette mise à jour.

5 : Travaux GENEY-ACCOLANS :

5.1 : Conventions de servitude :

La nouvelle canalisation va passer sur des terrains communaux et privés. Une convention de passage avec la commune paraît superflue, mais utile pour les terrains privés.

5.2 : Mise à jour du schéma directeur :

ASCETI a fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette mise à jour et a contacté deux cabinets qui ont remis leur devis : VERDI pour 45 000 € HT sans option et ARTELIA pour 30 950 sans option et 35 950 € avec l'option (modélisation des réseaux).
A l'unanimité, le comité décide de retenir ARTELIA et mandate le président pour la réalisation de ce marché. Il le mandate également pour la demande de subventions (70%) et pour négocier la maîtrise d'œuvre avec ARTELIA.

5.3 : Signature de la convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit :

Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit doit poser une fibre enterrée entre GENEY et ACCOLANS. Le président l'ayant appris, a proposé au syndicat de faire fouille commune avec la pose de la nouvelle canalisation. Après discussions, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit délèguera la

maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Trois Rois et financera les travaux (78 684 € HT). Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit prendra à sa charge une partie des chambres de tirages et pour éviter des frais financiers versera aux Trois Rois 50% à la signature de la convention, 45 % à la réception des travaux et 5 % à la levée des réserves. La fibre sera posée sous la conduite pour permettre des éventuelles interventions ultérieures sur cette conduite.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer cette convention.

6 Questions et informations diverses :

6.1 : Avenir du Syndicat :

La communauté de communes a pris la compétence eau mais le syndicat des Trois Rois perdure au moins jusqu'en 2026. Ses statuts sont modifiés puisque de SIVU, il passe en syndicat mixte. Ses prochains délégués devront appartenir à un conseil municipal et seront désignés par la com de com. Toutefois, les dernières évolutions législatives permettent à la com de com de déléguer une partie de ses compétences à une commune ou à un syndicat.

6.2 : Plan d'action Agro Environnemental :

Suite au dernier COPIL, une réunion avec les agriculteurs touchés par le périmètre de protection a été très constructive : 70% des terres sont remises en herbe. Malgré tout, les analyses enregistrent des pics de phytosanitaires dus en partie aux produits de dégradation des anciens intrants. La teneur en nitrates est très faible et donc très satisfaisante. Des solutions alternatives sont envisagées tel l'usage de désherbeuse.

La séance est close à 23 heures.

Dressé par MBConseils, le 19 février 2020.